

SERVICES PUBLICS



N°53 AVRIL 2006

PÉRIODIQUE

EDITORIAL : « *Services publics pour quoi faire ?* »

par Christian Vigouroux président de l'association .

A quoi sert une association comme « Services publics » ?

A poser des questions, surtout les questions qui ne sont pas posées ailleurs, et alors même que tous les membres de l'association n'auront pas les mêmes réponses.

A tester de nouvelles hypothèses, et le débat au sein de l'association est la meilleure occasion de tester des idées par la confrontation et la critique.

A transmettre, de génération en génération, les engagements pour des services publics de qualité, à cet effet, les jeunes générations ont toute leur place dans l'association et chacun doit y veiller.

A populariser les expériences, et les innovations qui ouvrent de nouvelles voies, c'est ce que nous avons fait avec l'ouvrage la modernisation silencieuse des services publics publié par les éditions L'HARMATTAN en début d'année.

A décrypter les mots réflexes, les mots prétextes, les mots perplexes de « service universel » à « service minimum » et de « décentralisation » à « corporatisme ». Nous nous proposons de commenter et de discuter les mots du service public dans la rubrique « en deux mots » de chacune de nos « lettres de Services publics » à venir.

A proposer des solutions neuves.

A quoi sert « Services publics » ?

Les services publics, dans un cadre et une tradition européenne, sont plus que jamais indispensables au fonctionnement de la société et les Européens en sont bien convaincus. Sans services publics ou avec des services publics en rupture ou en déshérence ou simplement en retard ou trop chers, la vie devient plus rugueuse pour les plus faibles, la croissance économique est ralentie, les libertés ne sont plus effectives (comment user de la liberté d'association quand les transports publics font défaut pour venir à l'assemblée générale ?), et finalement la paix publique est menacée.

Avec « Services publics », nous tentons une relance d'un « grand héritage » pour le confronter avec les urgences sociales et économiques qui nous attendent dans les prochaines années.

Le monde change en courant, et les services publics doivent être en tête et non en queue.

Etre en tête c'est bouger. Non pas bouger pour bouger mais bouger au service de finalités et avec une préoccupation constante de service de qualité.

Les services publics doivent mieux expliciter leurs finalités.

Les « services publics » seront d'autant plus justifiés et respectés, donc efficaces, qu'ils seront aussi clairs sur le pourquoi que sur le comment et le combien.

Les agents des services publics comme les usagers attendent que les responsables politiques, à tous les niveaux, formulent des exigences et ouvrent des voies de réorganisation et de changements. Nous voulons y contribuer.

Mais ces changements doivent être au service de valeurs qu'il faut savoir nommer comme la solidarité, la sécurité des personnes et des biens, l'égalité quand elle ne conduit pas à nier l'efficacité, la préparation de l'avenir.

La devise « Liberté, égalité, fraternité » a-t-elle un sens, et si oui lequel, pour l'Ecole, la police, l'hôpital ou le service départemental de voirie ?

Lieu de discussions et d'échanges de citoyens et de professionnels – ce peut être les mêmes... - l'association « Services publics » doit donner envie de participer.

Cette participation appelle la solidarité.

Les services publics doivent être des persévérants du service.

A tout instant, l'impératif de qualité de service est leur première justification.

Si les services publics délaissent l'obsession de la qualité, ils se dissoudront eux mêmes et perdront leur spécificité en ne remplissant pas leur rôle.

Recherche la qualité implique de savoir au nom de qui et de quoi on travaille, de savoir qui paye, de connaître ses « clients » ou bénéficiaires, d'oser envisager et de réussir à proposer des changements sans idée préconçue sur les modes de faire et de dépenser, sur les procès de recrutements, les exigences d'évaluation.

« Services publics » est là pour proposer des méthodes, analyser peser le pour et le contre et le faire savoir.

Nous sommes attendus.

Ce serait dommage de ne pas réussir à donner de la voix.

Les membres de l'association veulent être présents dans ce chantier des « services publics » qui est l'un des 5 ou 6 chantiers essentiels, avec celui du chômage des jeunes, de l'éducation et la recherche ou de la justice, qui attendent ceux qui dirigeront le pays dans les 10 prochaines années. « Les services publics, ça peut bouger », « Retrouvons nos manches », « Pour l'évaluation de l'action publique », « L'administration est réformable », « L'administration innove, parlons en », tels étaient les titres de nos lettres en décembre 1985, octobre 1988, décembre 1990, avril 2000 et juillet 2001.

Tels pourraient être aussi et encore les éléments du programme de « Services publics ».

Point de vue :

« La manière de procurer les biens essentiels est-elle neutre au regard de l'égalité et de l'exclusion ? » par Jean-René Brunetière membre du conseil d'administration

Pour beaucoup de biens essentiels (le logement, l'eau, électricité, les transports urbains, les soins, l'éducation...) On a plus ou moins le choix entre deux modes de distribution :

- le mode « providentiel » :
 - o le coût est assumé par la collectivité, financé par des impôts, des cotisations ou des taxes dont le prélèvement ne prend pas en compte la nature et la quantité du bien essentiel consommé, mais plutôt les ressources du contributeur
 - o toute la population dispose du bien gratuitement
- le mode « économique » :
 - o le coût est assumé par les bénéficiaires du bien, suivant une tarification qui reflète les coûts de production
 - o une aide particulière est procurée, en nature ou en espèces, à ceux dont les ressources sont insuffisantes pour « acheter » le bien.

Quelques exemples :

- pour le logement, la formule providentielle est représentée par l'aide à la pierre, la formule économique par l'aide à la personne.
- pour les soins, la formule providentielle est représentée par le remboursement à 100 % par la sécurité sociale, la formule économique par le paiement direct sans remboursement ou l'assurance individuelle.
- Le tableau suivant qui donne d'autres exemples démontre que le plus souvent, les solutions adoptées sont mixtes

Bien essentiel	Formule « providentielle »	Formule « économique »	Formule mixte française
Logement	Aide à la pierre	Aide à la personne	Aide à la pierre et aide de la personne
Soins de santé	Sécurité sociale à 100 % et CMU	Assurance individuelle et aide médicale	Remboursement avec ticket modérateur et dépassements
Eau	Fontaines publiques	Débit de boissons	Abandon progressif des fontaines publiques potables
Chauffage collectif	Chauffage urbain sans compteur	Compteur individuel	Généralisation de l'individualisation du chauffage
Éducation	Éducation gratuite et obligatoire	Éducation payante et bourses	Coexistence de l'enseignement gratuit et de l'enseignement payant, variable suivant les niveaux. Bourses faibles
Transports	Transport public gratuit, route gratuite	Transports privés, Péages	Routes gratuites, péages autoroutiers, transports urbains public subventionnés...

Ces répartitions résultent des sédimentations de l'histoire.

L'époque actuelle est caractérisée par un glissement progressif, dans chaque domaine, des solutions « providentielles » vers les solutions « économiques ». C'est un des aspects de « la fin de l'État providence ».

Les raisons de ce glissement sont connues et rebattues : la gratuité engendre le gâchis chez le consommateur, parfois des rentes de situation, le monopole et la sous-productivité chez le producteur, ne laissant aucune place à la concurrence, facteur d'émulation et de progrès, et elle conduit à subventionner des gens qui n'en ont pas besoin

Ces arguments sont loin d'être négligeables, mais on peut penser que ce glissement ne doit pas tout au raisonnement désintéressé. Il résulte largement de l'évolution du rapport de forces entre les structures de production privée, constituée de groupes de plus en plus puissants, et des États de moins en moins dominants. Une idéologie sommaire remplace alors la réflexion.

Le problème est que cette évolution du service public multiplie les laissés-pour-compte, par un mécanisme qu'on peut décrire ainsi :

- dans la formule « providentielle », la personne, aussi démunie soit-elle, accède au bien comme à un droit, sans formalité particulière, et sans être identifiée comme ayant un déficit particulier.
- dans la formule « économique », les « gens normaux » payent leur bien, et il faut mettre en place un processus d'identification des « anormaux » à qui la collectivité va octroyer une aide spécifique dédiée. Dès lors la charge de la preuve est déplacée, et chaque dysfonctionnement va s'imputer au détriment de la personne « aidée ». Tout fonctionnaire ayant travaillé dans le domaine social a dans son souvenir un lot d'expériences cuisantes à ce sujet.

Le développement de la formule « économique » confronte la société à des coûts de réparation de plus en plus considérable, et lui laisse le choix :

- soit dériver vers l'inégalité croissante, qui dans un pays d'égalité de droits formels suppose ségrégation croissante et exclusion de plus en plus radicale des laissés-pour-compte, et comporte un coût de gestion sociale élevé,
- soit consentir des « coûts de réparation » économiquement difficilement mobilisables.

La réflexion sur ce genre de sujet est singulièrement piégée, puisque les avocats des différentes solutions le sont pour de mauvaises causes :

- les solutions « providentielles » sont généralement défendues par les producteurs publics (les fonctionnaires) taxés de profiter du système ;
- les pauvres ne s'expriment pas et ceux qui s'expriment en leur nom sont souvent les gérants des aides personnelles dans le cadre des solutions « économiques » ;
- la puissance de communication des tenants du système économique est de plus en plus écrasante, ayant réussi à imposer comme allant de soi des faux concepts, comme celui de « prélèvements obligatoires », l'idée que les « déficits publics » sont une preuve de mauvaise gestion, la nécessité absolue de « baisser les impôts » dans un pays en grand déficit public, etc.

Face à cette puissance de feu idéologique, qui est en situation de montrer les limites des solutions « économiques » en termes de cohésion sociale et de préparation de l'avenir ?

Qui va produire des éléments de réflexion sérieux sur la juste articulation du « providentiel » et de l'« économique » dans une société moderne ?

L'association « Services publics » a décidé d'inscrire ce thème à son programme de travail.

Les présidents de l'association depuis sa création

- Jacques Fournier** , conseiller d'Etat : 1981
- Jean –François Larger** , conseiller référendaire à la cour des comptes : 1981-1982
- Robert Fraisse**, chargé de mission au commissariat général du plan : 1982-1989
- Hubert Prévot** , commissaire général au plan : 1989 – 1991
- Christian Join- Lambert** ,conseiller maître à la cour des comptes : 1991 1995
- Laurent Rabaté** , conseiller référendaire à la cour des comptes : 1995- 1997
- Serge Vallemont**, directeur au ministère de l'équipement : 1997- 2002
- Gabriel Mignot** , président de chambre à la Cour des comptes : 2002-2006
- Christian Vigouroux** , conseiller d'Etat , depuis janvier 2006

Les instances de l'association « services publics » à la suite de l'assemblée générale de novembre 2005 .

Le conseil d'administration :

Michel BOUVIER, Jean-René BRUNETIERE, Pierre CHAMBAT, Véronique CHANUT *vice présidente*, Jean-Michel FOURNIAU, Robert FRAISSE, Pierre GRANDJEAT, Dominique LACAMBRE, Marianne LEVY-ROSENWALD, Gildas LE COZ *secrétaire général*, Anne LE MOAL, Marie Ange MATTEI, Didier MARSHALL, Gabriel MIGNOT, Jacques PRIOL, Laurent RABATE, Jean-Marie SCHWARTZ *trésorier*, Serge VALLEMONT, Christian VIGOUROUX *président*

Le conseil d'orientation :

Pierre BAUBY, Bernard CIEUTAT, Jean François F HEYMAN, Jean-Paul COSTA, Jean-Pierre DINTILHAC, Robert DRAPE, Jean-Pierre DUPORT, Jacques FOURNIER, André GAURON, Pierre GRAPIN, Serge HERITIER, Didier HÛE, Guy JANIN, Jean Marc FAVRET, Jean LECA, Régis PARANQUE, Francis PAVE, Yvon ROBERT, François ROUSSELY, Christian JOIN LAMBERT, Bernard ZUBER.

Thèmes du programme 2006.

Le conseil d'administration de février a retenu les thèmes de travail prioritaires suivants :

- La qualité du service (responsable Laurent RABATE)
- Les modalités de délivrance du service, principe d'égalité d'accès au service et exclusions (responsable Jean René BRUNETIERE) – voir le « point de vue » publié dans le présent n° de la « lettre de services publics » page 2.
- Les réformes de la gestion des ressources humaines des administrations en Europe (responsable Dominique LACAMBRE)
- La LOLF et la modernisation de l'Etat (responsable Gildas LE COZ)
- Lexique des termes du service public(« les mots pour le dire ») (responsable Christian VIGOUROUX)
- Médias et service public (responsable Véronique CHANUT)

D'autres thèmes sont prévus

- Les usagers- citoyens et leurs associations;
- Réforme des services et défense des intérêts des agents;
- Corporatismes et néocorporatismes;
- La question du service public en Europe.

Les personnes qui souhaitent participer à ces travaux ou recevoir les informations concernant les activités et les publications de l'association, peuvent prendre contact avec les responsables, par messagerie électronique en s'adressant à :

servicespublics@freesurf.fr

COTISATIONS 2006

Le montant de la cotisation est de

55 euros

Celui des cotisations de soutien est de

110 euros

Envoyez vos chèques à l'ordre de :

Services publics, BP 030, 75261 PARIS Cedex 06

En février 2006 les éditions L'Harmattan ont publié les actes des colloques organisés en novembre 2001 et en juin 2003 par les associations « Services publics » et « Penser public » sous le titre

« L'ADMINISTRATION EN MOUVEMENT ».

Au sommaire de cet ouvrage dont l'édition a été coordonnée par Francis Pave :

PREMIÈRE PARTIE : « L'ADMINISTRATION INNOVE: PARLONS-EN !' »

Allocution introductive, par Serge Vallemont

Le bilan de santé pour les étudiants en Seine-Saint-Denis,
par David Clair, Bernard Lelu et Hervé Le Clésiau

Un nouveau dispositif d'accès au droit dans les Bouches-du-Rhône, par Marie-Christine Leroy

Vers la certification qualité des services vétérinaires, par François Gerster

L'aventure des ZEP, par Alain Bourgarel, Christian Join-Lambert et Mat Bablet

Quelques conclusions pour l'action, par Jean-René Brunetière

SECONDE PARTIE : ATTIRER DE JEUNES TALENTS POUR FAIRE BOUGER LE SERVICE PUBLIC

Allocutions introductives:

Gabriel Mignot, président de « Services publics »

David Clair, président de « Penser public »

Préambule: Les jeunes recrues de la fonction publique face à leur carrière, par Véronique Chanut

LES AGENTS DE L'ÉTAT

L'administration pénitentiaire, par Eric Lallement

Les armées, par M. le général Cambournac

L'Éducation nationale, la recherche et la jeunesse, par Jacqueline Héritier

Les administrations financières, par Jean-Pierre Conrié

L'Équipement, par Georges Regnaud

L'ANPE, par Pierre Giorgini

LES SERVICES SOCIAUX

L'expérience d'un jeune cadre dans un organisme de Sécurité Sociale, par Julien Bordron

La gestion des carrières dans le régime général de Sécurité Sociale, par Marc Landais

Les métiers de santé : Quelles perspectives ? par Jean- Noël Cabanis.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Une expérience de gestion publique locale, par Stéphane Le Ho

Attirer, et garder les jeunes cadres territoriaux, par Jacques Priol

Fonction publique territoriale: atouts et défis pour jeunes talents, par Roger Morin

Conclusion générale,

par Marianne Levy-Rosenwald.

*Vous pouvez commander cet ouvrage auprès de l'éditeur :
L' HARMATTAN 7 rue de l'école polytechnique 75005 Paris <http://WWW.editions-harmattan.fr>*